

Évolution de l'aéroport: quel avenir pour les communes voisines ?



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de la Sécurité et de l'Economie
Conférence-débat - Genthod

27.10.16 - Page 1

Genève aéroport: un *cordón ombilical* pour l'économie genevoise



- 134 destinations directes
- 46 pays desservis
- 15,2 millions de passagers en 2015
- Porte d'entrée de la Genève internationale (4500 accueils protocolaires en 2015)
- Un aéroport au service de notre population : 94% des passagers se rendent ou proviennent de la région

Genève aéroport: un acteur majeur pour notre développement



- 200 entreprises
- 10'000 employés
- 44 000 postes liés à l'activité économique de l'aéroport
- GVA ne reçoit aucune subvention
- CHF 450 millions investis en 5 ans
- CHF 170 millions reversés à l'État en 5 ans
- Valeur ajoutée : 7,2 milliards
- 1000 passagers = 0,954 emplois créé

Répartition horaire des mouvements en 2015



- De 6h à 22h : 94,8%
- De 22h à 23H : 4%
- De 23h à minuit : 1,1%
- **Couvre-feu*** : 0,1% (sur 65 mouvements, GVA a accordé 12 dérogations)

* De 00:29 à 6h du matin

Prévisions de croissance (prévisions fédérales*)

Segment de trafic	2013	2020	2030	13-30 Croissance annuelle en %
Passagers (en millions)	14.45	18.26	24.98	3,3%
Mouvements d'aéronefs (en milliers)	189	212	248	1,6%



* Bureau Intraplan mandaté par la Confédération. On rappellera que ce bureau, dans une précédente étude datée de 2005, a effectué des prévisions qui se sont avérées justes... avec 5 années de décalage ! Cet expérience démontre que la prévision actuelle doit être appréhendée comme étant «maximaliste».

Une lutte déterminée contre les nuisances sonores (03-16)

- **3'007** logements insonorisés à Genève
- **51** millions investis par Genève Aéroport

Une taxation écologique des aéronefs (protection contre le bruit)

Barèmes

1. avion à réaction

Surtaxe bruit

Classe de bruit	Surtaxe CHF
I	2'000.-
II	400.-
III	100.-
IV	20.-
V	0.-

Surtaxe bruit additionnelle

Surtaxe bruit additionnelle applicable au trafic au décollage [CHF]					
Cl.	ATD 22:00-22:29 LT	ATD 22:30-22:59 LT	ATD 23:00-23:29 LT	ATD 23:30-23:59 LT	ATD 00:00-05:59 LT
I	1500.-	2'000.-	3'000.-	6'000.-	18'000.-
II	500.-	1'000.-	1'500.-	3'000.-	9'000.-
III	200.-	400.-	800.-	1'500.-	4'500.-
IV	100.-	200.-	400.-	800.-	2'500.-
V	50.-	100.-	200.-	400.-	1'500.-

Une taxation écologique des aéronefs (protection de l'air)

Taxe sur les émissions de CO2 :

- Perçue à l'atterrissage
- Norme d'émission du moteur X Nombre de moteurs X 1,40 CHF*
- Taxation qui s'applique à tous types de vols (commerciaux et non commerciaux)

* Valeur déterminée par les instances internationales

Genève aéroport investit pour la protection de notre environnement



✓ Centrale de production photovoltaïque
(réduction des émissions de CO2 de 68 tonnes/an)



✓ Achat de véhicules électriques ou hybrides
(objectif: 40% du parc en 2020)



✓ Amortisseur de bruit – Réduction drastique (X100) du bruit émis par les avions lors des essais



✓ 36 alimentations électriques au sol
(réduction de 25 000 tonnes de CO2/an)

✓ Centrale thermique
(objectif 2025: plus d'énergies fossiles)



Le «*plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique*»: une planification fédérale rigide

La Confédération entend fixer dans sa planification :

1. Le but de l'aéroport
2. Le périmètre requis*
3. Les grandes lignes de l'affectation
4. L'équipement
5. Les conditions opérationnelles générales
6. Les effets sur l'aménagement du territoire

* Le périmètre actuel n'est pas étendu

Le «*plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique*»: un calendrier serré

- Jusqu'à fin 2016: élaboration d'un avant-projet «*coordonné*» avec les partenaires aéroportuaires
- Premier trimestre 2017: préparation du projet au sein de l'administration fédérale
- Second trimestre 2017: consultation ordinaire (3 mois)
- Second semestre 2017: adoption du «*plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique*» par le Conseil fédéral

Position du canton face au «*plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique*»

Le canton propose un contre-projet qui poursuit trois objectifs:

1. Réduire *l'enveloppe théorique de bruit*
2. Contenir les nuisances sonores entre 22h et minuit
3. S'opposer aux mouvements avant 6h du matin

Le Conseil d'Etat défend vos intérêts

En proposant un tel contre-projet, le Conseil d'Etat s'engage pour:

- Atténuer l'impact sur le potentiel constructible pour du logement
- Inciter l'industrie du transport aérien à améliorer la performance acoustique des aéronefs
- Maintenir la qualité de vie dans les communes riveraines
- Limiter les impacts à long terme sur la santé publique
- Répondre de manière convaincante aux préoccupations des communes riveraines, dont la vôtre !

Merci de votre attention